



M MAUBOURG
P PATRIMOINE



Obsèques Plus

*Une assurance obsèques pour
accompagner vos proches et les
soulager financièrement*



Les Obsèques

une préoccupation

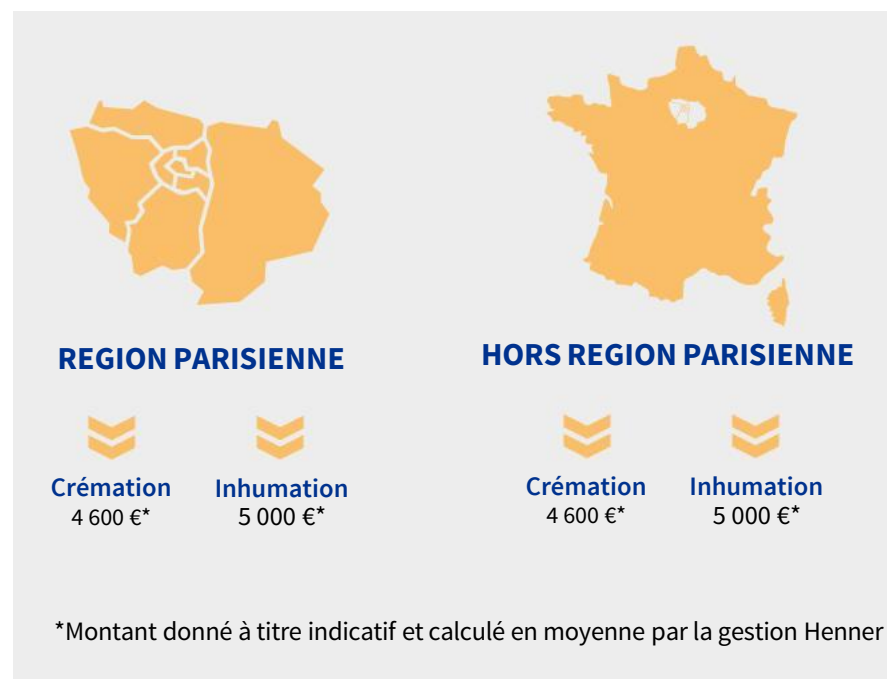


Lorsque survient le décès d'un proche, la famille se charge des formalités administratives (financement et organisation des funérailles). Elle fait souvent face à de nombreuses questions concernant les obsèques (cérémonie, inhumation, crémation etc.) mais également à des démarches complexes, parfois sources de désaccords. Certains font le choix de prévoir eux-mêmes le financement de leurs obsèques et de faciliter la gestion des formalités à leur entourage. Henner les accompagne.



UN COÛT IMPORTANT

Le coût moyen des funérailles en France est estimé à 4 500€. Il varie selon plusieurs facteurs, notamment le mode d'obsèques envisagé (crémation ou inhumation) et la région dans laquelle la personne souhaite les organiser (en province ou en région parisienne).



Notre volonté est de vous proposer une assurance obsèques afin d'apporter l'accompagnement nécessaire à vos proches et de les alléger d'une charge financière conséquente.

Obsèques Plus

une solution complète pour préserver vos proches

PROTEGER VOTRE FAMILLE DE LA CHARGE FINANCIERE

Vous choisissez le capital souhaité pour prendre en charge tout ou partie de vos frais d'obsèques : entre 1 000 et 10 000 euros, par tranches de 500 euros. Le reliquat éventuel de ce capital, après financement de vos obsèques, sera versé à la personne de votre choix.



Vous êtes couvert partout dans le monde (si le décès intervient lors d'un déplacement professionnel ou personnel)

- Organisation et prise en charge du rapatriement
- Prise en charge des titres de transport aller/retour pour qu'un proche puisse se rendre auprès de votre enfant de moins de 16 ans.



Quelle que soit l'entreprise de Pompes Funèbres, vos proches n'auront pas à avancer de frais grâce au tiers payant (à moins que le capital garanti soit insuffisant pour couvrir l'intégralité des frais d'obsèques).

FACILITER LES DEMARCHES ET ACCOMPAGNER VOS PROCHES

Vous souhaitez être guidé et faire bénéficier votre famille d'un accompagnement complet, Obsèques Plus est là à chaque étape. Henner vous conseille, vous et vos proches, sur les formalités administratives et répond à toutes vos questions :

Avant le décès

- Droits et libertés
- Nature des obsèques
- Don du corps ou d'organes
- Types de concessions
- Droits de succession

Au moment du décès Formalités à suivre

Par exemple : Claire souhaite disperser les cendres de son père à la mer. Que doit-elle faire ?

Nous lui conseillons de se rapprocher d'une part de la préfecture pour connaître la réglementation maritime et d'autre part de la commune de rattachement du port de mouillage pour la déclaration relative à la dispersion des cendres.

Après le décès

Démarches à accomplir dans les 7 jours, 30 jours et 6 mois suivant le décès

Après les obsèques

- Aide aux démarches urgentes
- Assistance psychologique
- Aide à domicile
- Aide à la poursuite des études

Les engagements de Maubourg Patrimoine

+ LIBERTÉ

- Vous choisissez le montant du capital souhaité.
- Vous choisissez la périodicité et la durée de versement de vos cotisations.
- Vous désignez le bénéficiaire du capital restant, après le paiement des frais d'obsèques.
- Vos proches auront la liberté de se tourner vers l'entreprise de Pompes Funèbres de leur choix.

+ SÉRÉNITÉ

Vous avez la garantie que vos proches soient écoutés, conseillés et accompagnés à tout moment grâce à une équipe dédiée et à taille humaine.

+ SIMPLICITÉ

- La souscription se fait sans questionnaire ni visite médicale.
- Vous pouvez augmenter tous les 3 ans le capital que vous aurez choisi initialement.

+ SÉCURITÉ

- Vous êtes protégé(e) dès la souscription en cas d'accident.
- En cas de décès par maladie : délai de carence de 1 an.
- Vous bénéficiez d'une assistance rapatriement vers le lieu d'inhumation en France, quel que soit l'endroit de votre décès (s'il a lieu à plus de 50 km du domicile).
- Notre assureur s'assure que le capital serve prioritairement au paiement des obsèques.

Des services complémentaires

Dès la souscription et tout au long de votre contrat, vous bénéficiez des services suivants :



Prise en charge de votre retour anticipé en cas de décès d'un proche.



Assistance juridique à l'étranger :
en cas d'infraction involontaire à l'étranger, mise à disposition d'un avocat et avance de la caution pénale si besoin.



Prévention voyage :
conseils d'un médecin sur le pays dans lequel vous vous apprêtez à voyager (hygiène de vie, vaccins utiles, etc.).

Vous en attendez + ?

Vous pouvez compléter votre offre avec 2 options



Options disponibles en prime viagère
(voir page suivante)

1 REVENIR SUR VOTRE TERRE D'ORIGINE

Lorsque l'on vit loin de ses proches, un décès devient encore plus difficile à gérer. C'est pourquoi nous vous proposons l'option Rapatriement Terre d'Origine.

- **L'organisation et la prise en charge de votre rapatriement** du lieu de décès vers votre « terre d'origine », au plus près de votre famille
- **Un billet « Accompagnateur »** pour un proche



De votre vivant, un billet est mis à votre disposition pour vous rendre aux obsèques d'un proche (limité aux frères, sœurs et enfants).

2 PARTICIPER AUX FRAIS DE RECEPTION

Vous souhaitez que votre décès soit l'occasion de réunir votre famille et vos proches ? Avec cette option, une **indemnité de 500€ maximum** sera versée à vos proches pour couvrir les frais alimentaires d'une éventuelle collation après les obsèques.



Questions
FAQ

Comment choisir mon niveau de capital ?

- Déterminer le bon montant dépend de plusieurs facteurs : la nature des obsèques, votre volonté de couvrir tout ou partie des frais ou encore votre souhait de transmettre un capital complémentaire à vos bénéficiaires.
- Vous pouvez aussi augmenter le montant de votre capital tous les 3 ans.

J'ai déjà une assurance vie. N'est-ce pas suffisant ?

- Une assurance vie est un contrat d'épargne dont le but est de transmettre un capital à un bénéficiaire qui est libre d'utiliser la somme versée comme il le souhaite. Une assurance obsèques garantit que le capital souscrit sera bien utilisé au paiement des obsèques, en fournissant des services complémentaires aux proches.

Une grande souplesse pour vos cotisations

Quelle que soit votre préférence, vous êtes assuré à vie.

Vous choisissez la durée de paiement de vos cotisations* :

Temporaires : cotisations étalées sur 5, 10 ou 20 ans

Viagères : cotisations prélevées pendant toute la durée de votre contrat

Vous choisissez également la périodicité des versements :

mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel **sans frais supplémentaires**



**Prévoir à 2 c'est mieux !
-10 % à vie**

sur chaque contrat pour une adhésion simultanée en couple (hors option)



Une fois le montant de votre cotisation défini, celui-ci n'évolue pas en fonction de votre âge.


*Le montant cumulé des cotisations versées peut être supérieur au montant de la garantie




LE SAVIEZ-VOUS ?

Le montant de votre cotisation dépend de l'âge que vous avez lors de votre adhésion : plus vous souscrivez tôt, plus votre cotisation est faible.

Par exemple, pour un capital de 1500 € en **prime viagère** :

une personne âgée de
 **55 ans**

 à l'adhésion
7,41 € par mois

une personne âgée de
 **72 ans**

 à l'adhésion
13,05 € par mois

La Garantie Obsèques

Une association pas comme les autres

La Garantie Obsèques, association loi 1901, accompagne et conseille plus de 1.5 million de bénéficiaires.

En choisissant OBSEQUES Plus, vous bénéficiez des services de La Garantie Obsèques.



AVANTAGES

Vos proches bénéficient du tiers payant, n'avancent pas les frais d'obsèques. Le cas contraire, ils seront remboursés sous 4 jours. Ils accèdent également à un large réseau de sociétés de pompes funèbres partenaires (avantages tarifaires, accueil privilégié...).



PROTECTION

Conseil en toute objectivité sur les devis et défense des droits de l'adhérent.



SOUTIEN AUX FAMILLES

Information et conseil pour vos proches sur les formalités et les démarches lors du décès et après les obsèques.



CONSEIL

25 conseillers formés aux spécificités des obsèques et 240 gestionnaires santé en soutien.



EXPERTISE

10 000 dossiers traités chaque année.

SELECT'PLACEMENTS SARL, MEMBRE D'ORIAS N°07005216 (www.orias.fr), MEMBRE DE LA CNCIF - CIF N° D013212
INTERMEDIAIRE EN ASSURANCE CATEGORIE B ET DE COURTIER IOB SP

Sous le contrôle de l'AUTORITE DE CONTROLE PRUDENTIEL ET DE RESOLUTION – ACPR (4 PLACE DE BUDAPEST CS 92459 75436 PARIS)
ACTIVITE DE TRANSACTION SUR IMMEUBLE ET FONDS DE COMMERCE, CARTE PROFESSIONNELLE N° CPI 7501 2018 000 33 116 DELIVREE PAR LA CCI,
GARANTIE FINANCIERE DE 110 000 € AUPRES DE MMA (14, boulevard Marie et Alexandre OYON – 72030 LE MANS CEDEX 09)